

AVENANT À LA NOTICE D'INFORMATION

à effet au 06/10/2011

Contrat d'assurance vie de groupe en unités de compte multisupport, multigestionnaires et multioptions

DOCUMENT À CONSERVER

Suite à une recommandation de l'AMF et afin d'attirer l'attention de l'adhérent sur les risques spécifiques à chaque type de support, l'assureur et le souscripteur du contrat groupe ont choisi de différencier, dans les documents contractuels, les supports de type « Émission obligataire » des supports de type « Titre de Créance » alors même qu'ils relèvent de la même famille juridique.

Ainsi le terme « Émission obligataire » désignera une unité de compte obligataire dont la valeur nominale à l'échéance est garantie par l'émetteur hors défaut ou faillite. Le terme « Titre de Créance » désignera une unité de compte obligataire dont la valeur nominale n'est pas garantie à l'échéance et qui comporte donc un risque supplémentaire de perte en capital.

Par accord entre Federclub (souscripteur) et Predica (assureur), formalisé par avenant, la Notice d'Information du contrat UAF Patrimoine Alyss, est modifiée pour permettre l'ajout d'un nouveau type de support : les titres de créance. Ce type de supports fait partie de la famille « Supports à fenêtre ». L'article 10 « Les règles de conversion et de capitalisation » est modifié comme suit :

ARTICLE 10

LES RÈGLES DE CONVERSION ET DE CAPITALISATION

© Les règles spécifiques aux supports à fenêtre :

La durée de vie de ces supports ou de la formule est limitée. Les règles de conversion à l'entrée et à l'échéance de ces supports sont les suivantes :

Investissement sur les supports à fenêtre

Pour les supports de la famille « Supports à fenêtre », les règles sont les suivantes :

- Sur un support de type « Fonds à formule » ou « Fonds à coussin », l'investissement sur le support est réalisé conformément aux règles décrites dans la partie « Les règles d'investissement » pour les supports en unités de compte.
- Sur un support de type « Émission obligataire » ou « Titre de Créance », l'investissement ne peut être réalisé qu'à la date d'émission. Ainsi, la part de vos investissements affectée à ce type de support sera investie dans le support

monétaire proposé au contrat jusqu'à la date d'émission du support de type « Émission obligataire » ou « Titre de Créance » choisi.

À cette date, le capital acquis sur le support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support de type « Émission obligataire » ou « Titre de Créance » choisi.

Désinvestissement sur les supports à fenêtre à l'échéance

Par échéance, on entend échéance de la formule d'un support de type « Fonds à formule », échéance de la garantie d'un support de type « Fonds à coussin » et date de remboursement d'un support de type « Émission obligataire » ou « Titre de Créance ».

À l'échéance, le capital acquis sur ce support donnera lieu à un arbitrage sans frais vers le support monétaire présent au contrat.

Les conversions s'effectuent :

- À la valeur liquidative de rachat de la date d'échéance pour un support de type « Fonds à formule » ou « Fonds à coussin ».
- Au prix de remboursement à la date de remboursement pour un support de type « Émission obligataire » ou « Titre de Créance ».

CARACTÉRISTIQUES D'INTÉGRATION DU SUPPORT À FENÊTRE UAF AUTOCALL DANS LE CONTRAT UAF PATRIMOINE ALYSS

Période de commercialisation : 6 octobre au 15 décembre 2011

En cas d'investissement sur le support UAF Autocall, la part de vos investissements affectée à ce support sera investie directement dans le support selon les règles décrites dans la partie « Les règles d'investissement » de l'article

« Les règles de conversion et de capitalisation » pour les supports en unités de compte.

Les autres dispositions de la Notice d'Information restent inchangées.

AVENANT AU GUIDE DES SUPPORTS

© ANNEXE 2 À LA NOTICE D'INFORMATION UAF Patrimoine Alyss

Contrat d'assurance vie de groupe à adhésion facultative en unités de compte, multisupport, multigestionnaires et multioptions

© NOUVEAUX SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE DISPONIBLES À COMPTER DU 20 octobre 2011 :

SUPPORT	GESTIONNAIRE	ORIENTATION DE GESTION
SUPPORT ACTIONS DES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE		
Invest Actions Europe - A FR0010507491	Invest AM S.A.	Invest Actions Europe a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice EURO STOXX 50 sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 5 ans, tout en présentant une volatilité sensiblement inférieure à celle de son indice de référence.
SUPPORT ACTIONS INTERNATIONALES		
BNY Mellon Long - Term Global Equity Fund A EUR IE00B29M2H10	BNY Mellon Asset Management	L'objectif du compartiment est de générer une appréciation durable du capital en investissant essentiellement (c'est-à-dire au moins trois quarts du total des actifs du compartiment) dans un portefeuille composé d'actions et de titres liés aux actions d'entreprises situées à travers le monde.
SUPPORTS DIVERSIFIÉS		
Invest Latitude Europe - A FR0010485540	Invest AM S.A.	Invest Latitude Europe a pour objectif de gestion d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice EURO STOXX 50 sur un horizon de placement minimum recommandé supérieur à 5 ans, tout en présentant une volatilité sensiblement inférieure à celle de son indice de référence.
Patrimoine Premium FR0011049733	Seven Capital Management	Le FCP est un nourricier de la part I du FCP Seven World Asset Allocation Fund ISIN : FR0010416008 dont l'objectif est sur un horizon minimum de placement de 3 ans, de réaliser une performance annualisée supérieure à celle de l'EONIA capitalisé quotidiennement, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion. La performance du fonds sera inférieure à celle du fonds maître, notamment du fait de ses frais de gestion propres.

UA_AV11AL

Pour tout support que vous choisissez, le document officiel décrivant les caractéristiques principales de ce support, vous est remis systématiquement. Pour les autres supports du Guide des supports, vous pouvez vous procurer le document officiel au Centre de documentation de l'AMF (17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02) ou sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org si le support a été visé par l'AMF.

UAF PATRIMOINE est une marque de PREDICA

PREDICA - Entreprise régie par le Code des assurances - S.A. au capital entièrement libéré de 915 874 005 €
Siège social : 50/56, rue de la Procession - 75015 Paris - 334 028 123 R.C.S. Paris.

